



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

**9479<sup>e</sup>** séance

Mercredi 15 novembre 2023, à 15 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Zhang Jun . . . . .	(Chine)
<i>Membres :</i>	Albanie . . . . .	M. Hoxha
	Brésil . . . . .	M. Moretti
	Émirats arabes unis . . . . .	M <sup>me</sup> Nusseibeh
	Équateur . . . . .	M. Montalvo Sosa
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie . . . . .	M. Nebenzia
	France . . . . .	M. de Rivière
	Gabon . . . . .	M <sup>me</sup> Koumby Missambo
	Ghana . . . . .	M. Agyeman
	Japon . . . . .	M. Ishikane
	Malte . . . . .	M <sup>me</sup> Frazier
	Mozambique . . . . .	M. Fernandes
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Dame Barbara Woodward
	Suisse . . . . .	M <sup>me</sup> Baeriswyl

## Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 15 h 20.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

**Le Président** (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant d'Israël à participer à la présente séance.

Je propose que, conformément aux dispositions de son règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2023/876, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par Malte.

Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Avant que les membres du Conseil de sécurité ne se prononcent sur le projet de résolution présenté par Malte (S/2023/876), nous voudrions proposer un amendement oral au texte du projet de résolution. Nous proposons d'ajouter un nouveau paragraphe, 3 *bis*, qui se lirait comme suit :

*(l'orateur poursuit en anglais)*

« Demande également une trêve humanitaire immédiate, durable et soutenue, menant à la cessation des hostilités ; »

Je prie les préposés à la salle de conférence de distribuer le texte de l'amendement oral aux membres du Conseil.

*(l'orateur reprend en russe)*

Ce texte est bien connu des membres du Conseil de sécurité. La formulation que nous proposons reprend mot pour mot le paragraphe 1 de la résolution adoptée par l'Assemblée générale le 27 octobre à une écrasante majorité à la reprise de sa dixième session extraordinaire d'urgence, intitulée « Protection des civils et respect des obligations juridiques et humanitaires » (résolution ES-10/21 de l'Assemblée générale).

Notre proposition n'a rien d'inattendu pour les membres. Dès le début de la crise, nous avons déclaré que compte tenu du nombre croissant de victimes civiles, l'objectif principal était de parvenir à un cessez-le-feu et de mettre fin à la violence. Le Groupe des États arabes l'a demandé à plusieurs reprises, notamment dans le communiqué adopté à l'issue du récent sommet de la Ligue des États arabes et de l'Organisation de la coopération islamique. Si cet élément n'est pas inclus dans le texte, cela pourrait donner l'impression que le Conseil de sécurité se satisfait exclusivement des conditions dictées par Israël pour les pauses humanitaires. D'après nos échanges avec l'immense majorité de nos collègues, nous savons très bien que ce n'est pas le cas.

Malheureusement, les États-Unis ont toujours bloqué toute référence, même la plus discrète, à cet objectif, y compris la moindre allusion au fait que le Conseil devrait reprendre l'examen de cette question. Je voudrais poser une question à nos collègues américains. Tout au long du processus relatif au projet de résolution présenté par Malte, ils ont supprimé tout ce qui pouvait indiquer d'une manière ou d'une autre la nécessité d'une cessation des hostilités. Cela signifie-t-il qu'ils sont favorables à ce que la guerre au Moyen-Orient se poursuive indéfiniment ? Nous ne pensons pas que le Conseil de sécurité doive adopter la position des États-Unis.

Notre amendement appelant à une trêve humanitaire est conforme à l'objectif déclaré des auteurs du texte, à savoir préserver son caractère purement humanitaire. C'est le plus petit dénominateur commun en dessous duquel le Conseil ne peut tout simplement pas se permettre de tomber, en particulier au vu de la situation humanitaire effroyable à Gaza et des informations selon lesquelles les forces armées israéliennes auraient pris d'assaut l'hôpital Chifa. Deux écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ont également été touchées par des frappes aujourd'hui. Notre devoir est de sauver la vie des civils confrontés à une menace mortelle. J'espère que tous les membres partageront cette position.

Je voudrais également rappeler que la majorité des membres du Conseil de sécurité, à savoir les délégations de la Russie, de la Chine, du Brésil, de l'Équateur, de la France, du Gabon, du Ghana, de Malte, du Mozambique, de la Suisse et des Émirats arabes unis, ont déjà voté, à l'Assemblée générale, pour la formulation que nous proposons aujourd'hui. Nous demandons instamment aux membres du Conseil de la soutenir maintenant.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Les membres du Conseil sont saisis d'un amendement proposé par la Fédération de Russie au texte du projet de résolution déposé par Malte et publié sous la cote S/2023/876.

L'article 36 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité dispose que :

« lorsqu'un amendement à une proposition ou à un projet de résolution comporte une addition ou une suppression, il est mis aux voix en premier lieu. »

Par conséquent, j'entends mettre d'abord aux voix l'amendement oral proposé.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Brésil, Chine, Mozambique, Fédération de Russie, Émirats arabes unis

*Votent contre :*

États-Unis d'Amérique

*S'abstiennent :*

Albanie, Équateur, France, Gabon, Ghana, Japon, Malte, Suisse, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

**Le Président** (*parle en chinois*) : Le résultat du vote sur l'amendement oral est le suivant : 5 voix pour, une voix contre et 9 abstentions. L'amendement oral n'est pas adopté parce qu'il n'a pas obtenu le nombre de voix requis.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution déposé par Malte, qui figure dans le document publié sous la cote S/2023/876.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

**M<sup>me</sup> Frazier** (Malte) (*parle en anglais*) : La crise humanitaire qui se poursuit à Gaza depuis les terribles attaques terroristes du 7 octobre est extrêmement alarmante. Ce jour-là, des enfants ont été tués et pris en otage. Depuis lors, plus de 4600 enfants auraient été tués à Gaza et environ 1 500 autres seraient portés disparus. Bon nombre d'entre eux sont probablement pris au piège sous les décombres. Les nouveau-nés et les prématurés à l'hôpital Chifa sont exposés à un danger grave et imminent. Aujourd'hui, d'innombrables civils subissent les effets des hostilités et toutes les conséquences dévastatrices qui découlent des conflits armés. Plus d'un million de personnes ont été déplacées ; plus de la moitié d'entre elles sont des enfants.

La semaine dernière, le Secrétaire général a déclaré que « Gaza est en train de devenir un cimetière pour enfants ». Cette funeste mise en garde ne doit pas rester lettre morte. Nous saisissons la présente occasion pour rendre hommage à tout le personnel des Nations Unies sur le terrain pour ses efforts héroïques et nous avons une pensée pour celles et ceux qui ont payé le prix ultime.

Le projet de résolution S/2023/876, dont nous sommes saisis aujourd'hui, a pour but de raviver l'espoir en ces heures sombres. Il vise à offrir un peu de répit face au cauchemar qui se déroule actuellement à Gaza et à redonner de l'espoir aux familles de toutes les victimes. Il met l'accent sur le sort des enfants pris au piège dans cette guerre et des personnes retenues en otage.

Au cours de la semaine écoulée, nous avons mené de vastes consultations avec les membres du Conseil, les parties concernées, les pays de la région et les organisations humanitaires. Nous l'avons fait dans le but d'obtenir un texte équilibré et applicable qui permette de traiter un aspect de la crise actuelle, à savoir les besoins immédiats des enfants touchés. Nous remercions tous les participants d'avoir collaboré avec nous de manière ouverte et constructive. Tout au long de ce processus, nous avons veillé à ce que le texte soit ciblé et ait une portée humanitaire.

Ce projet de résolution prévoit l'instauration de pauses humanitaires urgentes et prolongées et de corridors dans l'ensemble de la bande de Gaza pendant un nombre suffisant de jours. Cette mesure permettrait un accès humanitaire complet, rapide, sûr et sans entrave. Elle faciliterait l'acheminement de façon continue, sans entrave et en quantités suffisantes de biens et services essentiels, qui sont importants pour le bien-être des civils, en particulier des enfants. Elle permettrait de mener des opérations urgentes de recherche et de sauvetage, notamment pour les enfants portés disparus dans des bâtiments endommagés ou détruits, ainsi que l'évacuation médicale d'enfants malades ou blessés et des personnes qui en ont la charge. De plus, dans ce texte, le Conseil souligne et réaffirme la position particulièrement vulnérable des enfants. Il demande la libération inconditionnelle et en toute sécurité des otages détenus par le Hamas et d'autres groupes, tout particulièrement des enfants. Il s'agit là aussi d'un impératif humanitaire clair dont nous ne pouvons faire abstraction.

Nous soulignons que le droit international humanitaire accorde une protection générale aux enfants en tant que personnes ne prenant pas part aux hostilités. Les enfants bénéficient d'une protection spéciale en tant que personnes particulièrement vulnérables, et nous rappelons que la prise d'otages est prohibée par le droit international. Les votes que

nous allons exprimer aujourd'hui auront une incidence sur les vies d'êtres humains réels, celles de milliers d'enfants, de civils et de valeureux travailleurs humanitaires.

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité a l'occasion de réaffirmer sa responsabilité et sa détermination à protéger les civils. Il est urgent de le faire. Malte reste fermement attachée à la protection des civils, et tout particulièrement des enfants, qui souffrent de manière disproportionnée dans ce conflit. Nous ne pouvons pas détourner le regard de leurs souffrances. Dans cet esprit, j'exhorte tous les membres du Conseil à appuyer ce projet de résolution en votant pour.

**M<sup>me</sup> Nusseibeh** (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : La guerre contre Gaza fait rage depuis 40 jours. Bien que nous ayons tenu plusieurs séances, entendu des exposés déchirants et regardé des reportages bouleversants, le Conseil n'a pas été en mesure de produire quoi que ce soit qui puisse alléger les souffrances des civils à Gaza.

Aux yeux du monde extérieur à ce bâtiment, et des populations de notre région en particulier, le Conseil semble indifférent au carnage et insensible à la souffrance. Nous remercions la délégation maltaise et son équipe de leurs efforts extraordinaires. Grâce à ces efforts, et avec notre plein appui en tant que membre arabe du Conseil, nous avons aujourd'hui l'occasion de commencer à changer cette impression.

Le projet de résolution publié sous la cote S/2023/876 est né de l'idée que nous devons nous rassembler maintenant pour agir en vue de réaliser un objectif commun fondamental. La protection des enfants est la boussole qui a guidé la démarche adoptée par le Conseil concernant ce projet, et c'est elle qui nous réunit aujourd'hui pour voter sur le texte dont nous sommes saisis. Comme l'Ambassadrice Vanessa Frazier vient de le dire, il ne faut pas sous-estimer les principaux éléments de ce projet de résolution et ce qu'ils représentent concrètement pour la population de Gaza, pour les enfants et les autres Palestiniens qui se protègent des hostilités, pour les enfants israéliens et les autres personnes toujours captives, ainsi que pour les membres du personnel humanitaire des Nations Unies et le personnel médical qui risquent leurs vies pour aider à réduire les immenses souffrances humanitaires sur le terrain.

Par ailleurs, ce texte incarne les conditions que les acteurs humanitaires ne cessent de réclamer comme étant le strict minimum pour pouvoir accomplir leur travail, qui est vital. Le projet de résolution permet, en temps réel, de disposer de suffisamment de temps et d'espace pour les opérations de recherche et de sauvetage, afin de

sauver les enfants ensevelis sous les décombres, notamment les 1 500 enfants portés disparus. Le carburant, les denrées alimentaires, l'eau, les médicaments et d'autres biens essentiels pourront être livrés à grande échelle. Les enfants malades et blessés pourront être évacués. Ces pauses prolongées permettront aussi d'atteindre les otages, en particulier les enfants, dont le Conseil demande la libération inconditionnelle dans ce projet de résolution.

De plus, le texte demande clairement à toutes les parties au conflit de respecter les obligations que leur impose le droit international. À travers ce texte, le Conseil condamne également le déplacement forcé des Palestiniens, condamnation nécessaire car les deux tiers de la population de Gaza sont des réfugiés palestiniens qui ont déjà eu à endurer les conséquences des déplacements forcés. Une fois de plus, au cours des 40 derniers jours, près de 80 % des habitants de Gaza ont été déracinés de leurs communautés.

Enfin, en priant le Secrétaire général de proposer au Conseil des moyens d'assurer le suivi de l'application du texte et d'en rendre compte, nous pouvons contribuer à la réalisation de l'objectif du projet de résolution, qui est de créer l'espace nécessaire pour que les acteurs humanitaires puissent effectuer leur travail. Ce projet de résolution constitue une mesure initiale importante du Conseil qui ne s'est que trop fait attendre.

Pour toutes ces raisons, nous voterons pour ce projet de résolution, qui bénéficie également de l'appui du Groupe des États arabes. Cela étant, les Émirats arabes unis restent convaincus que nous devons absolument œuvrer à un cessez-le-feu humanitaire durable. Nous ne devons pas perdre de vue cet objectif urgent.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution figurant dans le document publié sous la cote S/2023/876.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Albanie, Brésil, Chine, Équateur, France, Gabon, Ghana, Japon, Malte, Mozambique, Suisse, Émirats arabes unis

*Votent contre :*

Néant

*S'abstiennent :*

Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

**Le Président** (*parle en chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 12 voix pour, zéro voix contre

et 3 abstentions. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2712 (2023).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M<sup>me</sup> Thomas-Greenfield** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Au cours du mois écoulé, le monde a assisté, avec une frustration compréhensible et une inquiétude croissante, à l'incapacité du Conseil de sécurité de se prononcer sur une question urgente touchant la paix et la sécurité internationales. Et ce n'est pas faute d'avoir essayé. Nous sommes passés très près du but le mois dernier avec le projet de résolution solide et équilibré présenté par les États-Unis, qui aurait été adopté si la Russie et la Chine n'y avaient pas opposé leur veto (voir S/PV.9453). Et pour être franche, je crois que beaucoup avaient perdu l'espoir que nous nous prononcions un jour sur ce conflit. Mais c'est précisément ce que nous venons de faire. Nous y sommes parvenus parce que la plupart d'entre nous a travaillé de manière constructive et de bonne foi pour adopter la résolution 2712 (2023), et je tiens à remercier Malte et d'autres membres du Conseil d'avoir été les moteurs de cette initiative.

Avant toute chose, je tiens à dire que je suis horrifiée par le fait que quelques membres du Conseil ne peuvent toujours pas se résoudre à condamner l'attaque terroriste barbare que le Hamas a perpétrée contre Israël le 7 octobre. De quoi ont-ils peur ? Qu'est-ce qui les empêche de condamner sans équivoque l'acte d'une organisation terroriste déterminée à tuer des Juifs et qui a abattu des civils, brûlé vives des familles et exécuté des enfants, un groupe qui a tué et pris des otages de plus d'une dizaine de pays, dont les États-Unis, parmi lesquels des enfants, ? Il n'y a aucune excuse pour ne pas condamner ces actes de terreur. Soyons parfaitement clairs. Le Hamas a déclenché ce conflit parce que tout ce qui l'intéresse c'est la mort et la destruction du peuple israélien. Il ne se soucie pas le moins du monde de la sécurité et de la protection du peuple palestinien. Si c'était le cas, il n'utiliserait pas les infrastructures civiles, les bâtiments résidentiels, les écoles, les mosquées et les hôpitaux pour stocker des armes et établir des centres de commandement et de contrôle. Il n'utiliserait pas des personnes innocentes et vulnérables comme boucliers humains. En fin de compte, les États-Unis ne pouvaient pas voter pour un texte qui ne condamnait pas le Hamas ni ne réaffirmerait le droit de tous les États Membres de protéger leurs citoyens contre les attaques terroristes.

Le Conseil a clairement indiqué à maintes reprises qu'il s'opposait à tout acte de terreur. Cette attaque

abominable ne doit pas faire exception. Les États-Unis continueront d'exhorter le Conseil à condamner les actions du Hamas. Bien que les États-Unis soient profondément déçus par les lacunes que comporte ce texte, ils soutiennent un grand nombre des dispositions importantes adoptées par le Conseil. Tout d'abord, même si le texte ne condamne pas le Hamas, c'est la première fois que nous adoptons une résolution qui mentionne le mot « Hamas ». En outre, nous souscrivons pleinement à l'appel lancé dans la résolution à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages détenus par le Hamas et d'autres groupes. Il s'agit là d'un impératif humanitaire. Nous travaillons sans relâche pour obtenir le retour, sains et saufs, de tous les otages, parmi lesquels neuf Américains portés disparus et un résident permanent des États-Unis.

Nous plaidons également en faveur de pauses humanitaires afin de permettre un accès humanitaire complet, rapide, sûr et sans entrave aux civils de Gaza. Bien que nous ayons progressé dans l'acheminement de l'aide humanitaire à Gaza, il est urgent de faire beaucoup plus. Les niveaux actuels sont tout à fait insuffisants. Nous continuons à travailler sans relâche pour accroître les livraisons d'aide et nous espérons que les pauses humanitaires aideront l'ONU et les partenaires humanitaires à acheminer cette aide et permettront le passage en toute sécurité des civils fuyant la violence.

Nous avons affirmé sans ambages que nous attendions des parties au conflit qu'elles respectent les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire. Pour Israël, il s'agit d'une responsabilité supplémentaire, car le Hamas s'est profondément implanté dans la population civile de Gaza. Mais nous avons clairement fait savoir au plus haut niveau que les actions du Hamas ne diminuent en rien la responsabilité d'Israël de protéger les innocents à Gaza. Au bout du compte, tout se résume à un objectif urgent et clair : sauver des vies innocentes. Le bilan de ce conflit sur les civils est tragique. La perte de chaque vie innocente est bouleversante, et nous pleurons tous ceux et toutes celles qui ont été tués, Israéliens et Palestiniens, hommes, femmes, enfants et personnes âgées, personnes de toutes nationalités et de toutes confessions et plus de 100 membres du personnel des Nations Unies, ainsi que les familles et les proches du personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pris dans les feux croisés.

Ces dernières semaines, j'ai discuté avec des responsables humanitaires qui ont des équipes dans la région, et j'ai entendu à chaque fois que les travailleurs humanitaires,

bien qu'épuisés et souvent en grand danger, sont déterminés à remplir leur mission pour sauver des vies. Et j'admire leur courage. Les travailleurs humanitaires se mettent en danger pour sauver des vies, mais ils ne devraient pas avoir à le faire, car ils devraient être protégés. Tous les civils devraient être protégés. Cela signifie que le Hamas doit cesser d'utiliser les personnes, y compris le personnel hospitalier et les malades, comme boucliers humains. Il s'agit là d'actes d'une cruauté et d'une lâcheté inconcevables. Cela signifie également que lorsqu'Israël exerce son droit et de fait sa responsabilité de protéger son peuple contre les actes de terreur, il doit le faire dans le respect du droit de la guerre. Je tiens à le dire clairement, les États-Unis ne veulent pas voir d'échanges de tirs dans les hôpitaux lorsque des personnes innocentes, sans défense et malades tentent d'obtenir les soins médicaux dont elles ont désespérément besoin. Les malades et les personnes qui les soignent doivent être protégés, un point c'est tout.

En définitive, bien que cette résolution constitue un pas en avant, son adoption ne suffira pas à sauver des vies. C'est pourquoi, dès le début, le Président Biden et le Secrétaire d'État Blinken ont travaillé sans relâche avec l'ONU et d'autres organismes humanitaires, ainsi qu'avec nos partenaires régionaux, pour répondre à cette crise. Pour sauver des vies, nous devons tous appuyer les efforts héroïques du personnel de l'ONU et d'autres travailleurs humanitaires à Gaza, et nous devons tous collaborer avec nos partenaires de la région pour obtenir la libération de tous les otages et empêcher la propagation du conflit. Ce faisant, nous pensons que nous devons également commencer à regarder vers l'avenir et à jeter les bases d'une paix durable. Dans les efforts que nous déployons à cette fin, nous devons placer les voix et les aspirations du peuple palestinien au cœur de la gouvernance d'après-crise à Gaza. Nous devons faire en sorte qu'il y ait une gouvernance palestinienne et une bande de Gaza unifiée avec la Cisjordanie, sous l'égide de l'Autorité palestinienne. Nous devons mettre en place un mécanisme durable de reconstruction de Gaza et nous devons veiller à ce que Gaza ne soit pas utilisée comme tremplin pour commettre des actes terroristes ou mener des attaques violentes. Nous devons également ouvrir une voie vers la solution des deux États.

Je sais qu'il est difficile d'envisager cet avenir plus radieux en ces heures sombres, mais nous devons le faire. Cela me brise le cœur de savoir que nous ne pourrions jamais ramener à la vie les enfants qui sont morts ni effacer le traumatisme que subissent les enfants israéliens et palestiniens dans ce conflit. En ce moment même, des enfants palestiniens fuient les combats à Gaza, appelant à l'aide. En ce moment même, des enfants israéliens, dont

un Américain âgé de 3 ans, sont retenus en otage par le Hamas. Des enfants israéliens ont été déplacés de leurs foyers, qui sont également la cible de tirs de roquette. Pour cette génération d'enfants, et pour la suivante, nous avons la responsabilité de nous efforcer de garantir un avenir meilleur. Nous devons faire en sorte que les Israéliens et les Palestiniens puissent vivre côte à côte dans des États qui leur soient propres, en jouissant du même degré de sécurité et de liberté, des mêmes chances et de la même dignité.

**M<sup>me</sup> Koumby Missambo** (Gabon) : Le Gabon vient de voter pour le projet de résolution présenté par Malte, la résolution 2712 (2023), pour marquer son soutien aux peuples palestinien et israélien, ainsi que son attachement à la paix. Je me réjouis de ce que le Conseil ait pu parvenir à un consensus, mettant ainsi en avant l'intérêt supérieur de ces deux peuples.

Par ce vote, mon pays réaffirme son appui à toute initiative qui permet de sauver des vies humaines, particulièrement celles des enfants, conformément au droit international humanitaire. Celui-ci assure en effet une protection générale aux enfants en tant que personnes ne prenant pas part aux hostilités et une protection spéciale en tant que personnes particulièrement vulnérables, tout en rappelant que la prise d'otage est interdite par le droit international. Ce faisant, le Gabon a à cœur de contribuer à l'amélioration du sort des enfants en se fondant sur les éléments pertinents contenus dans la résolution qui vient d'être adoptée, soumise au vote ce jour, à savoir l'exigence faite à toutes les parties de protéger les civils, en particulier les enfants, qui paient un lourd tribut dans ce conflit, dans le respect du droit international, y compris le droit international humanitaire ; l'appel à des pauses humanitaires urgentes et prolongées et à des couloirs dans toute la bande de Gaza ; l'appel à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages détenus par le Hamas et d'autres groupes, en particulier les enfants ; l'appel à toutes les parties à s'abstenir de priver la population civile de la bande de Gaza des services de base et de l'assistance humanitaire indispensable à la survie de la population, y compris les enfants ; et l'importance des mécanismes de coordination, de notification humanitaire et de désescalade pour protéger les civils et faciliter le mouvement des convois humanitaires et des patients, en particulier les enfants malades et blessés et leurs soignants.

Nous sommes conscients que le texte présenté ne prend pas en compte toutes les préoccupations légittimes en pareilles circonstances, mais il constitue, à n'en point douter, une avancée majeure susceptible de faire la

différence sur le terrain. Cependant, loin de nous reposer sur nos lauriers après l'adoption de cette résolution, nous devons certainement faire preuve de plus d'engagement pour répondre de façon juste et à la mesure de notre mandat à la détresse humanitaire. Nous devons également faire preuve de plus d'engagement pour faire taire les armes et établir les responsabilités.

Une fois de plus, le Gabon exhorte toutes les parties à la retenue et au respect de leurs obligations en vertu du droit international humanitaire. Nous ne cesserons jamais de le répéter : la solution au conflit israélo-palestinien est politique. La diplomatie, la négociation et le dialogue sont les seules armes dont dispose la communauté internationale pour s'assurer du respect des légitimes préoccupations de chacune des parties, à savoir l'autodétermination et le droit à la sécurité, et garantir la paix et la sécurité des peuples palestinien et israélien.

**Dame Barbara Woodward** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Il est impossible de concevoir la douleur et les pertes que subissent les civils palestiniens. De trop nombreux civils, y compris, et c'est le plus tragique, des enfants, perdent la vie. Il est donc juste que le Conseil de sécurité demande une pause humanitaire pendant un nombre suffisant de jours pour permettre l'acheminement de l'aide vitale aux personnes qui en ont besoin et pour créer un environnement plus sûr pour les humanitaires. Cela permettra de sauver des vies. Nous avons besoin d'un effort collectif pour faire entrer l'aide le plus rapidement possible, par le plus grand nombre d'itinéraires possible.

Le Premier Ministre du Royaume-Uni a été très clair sur la nécessité que l'aide salvatrice parvienne aux civils de Gaza, notamment des vivres, de l'eau, des fournitures médicales et du carburant, de façon prioritaire. Pour sa part, le Royaume-Uni a doublé son aide aux civils de Gaza. Trois vols de la Royal Air Force britannique ont acheminé de l'aide humanitaire vitale et des équipements permettant d'aider la Société du Croissant-Rouge égyptien à faire entrer l'aide internationale par le point de contrôle de Rafah. Nous demandons instamment, et je demande instamment ici, aujourd'hui, que la priorité soit l'amélioration de l'accès terrestre, notamment à Kerem Shalom, afin que l'aide puisse entrer sur le territoire à grande échelle. Toutes les parties doivent accorder aux civils la protection à laquelle ils ont droit en vertu du droit international, notamment le droit international humanitaire. Cela inclut le respect du caractère sacré des hôpitaux et leur protection. Il est également juste que cette résolution demande la libération immédiate et inconditionnelle des otages israéliens. Il est absolument inadmissible que le Hamas continue de

détenir des hommes, des femmes et des enfants, infligeant une peur et une souffrance terribles à leurs familles.

Cette résolution est absolument nécessaire. Bien que le Royaume-Uni regrette que la première résolution adoptée par le Conseil sur cette question n'ait pas pu condamner clairement les attaques terroristes perpétrées par le Hamas le 7 octobre, la barbarie de ces attaques doit être claire pour nous tous. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes abstenus dans le vote aujourd'hui. Mais je veux être parfaitement claire : il était vital que le Conseil s'exprime sur cette crise, et il aurait dû l'avoir fait depuis longtemps, et nous appuyons vigoureusement l'objectif de la résolution, qui est de faire entrer l'aide et de faire sortir les otages. Par conséquent, je salue les efforts remarquables déployés par Malte pour présenter un projet de résolution qui a pu être adopté.

Nous continuerons d'œuvrer avec les membres du Conseil pour régler cette crise et créer un nouvel horizon politique, afin de tenir la promesse de paix faite aux Israéliens et aux Palestiniens et de faire de la solution des deux États une réalité.

**M. de Rivière** (France) : La France remercie Malte d'avoir préparé la résolution 2712 (2023). Elle se félicite que le Conseil puisse parler d'une seule voix pour la première fois depuis les attaques terroristes barbares commises par le Hamas et d'autres groupes terroristes contre Israël, le 7 octobre dernier.

La France a voté pour cette résolution, qui appelle à la mise en place de pauses humanitaires urgentes et étendues, et qui appelle aussi à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages détenus par le Hamas et par d'autres groupes terroristes.

La France a voté pour cette résolution, car la situation humanitaire à Gaza est d'ores et déjà catastrophique. La France est pleinement mobilisée pour répondre à l'urgence de la situation. Elle a notamment pris l'initiative d'une conférence internationale humanitaire pour la population civile de Gaza, qui s'est tenue à Paris le 9 novembre sous l'égide du Président de la République et de la Ministre de l'Europe et des affaires étrangères. La résolution adoptée ce jour mentionne plusieurs besoins essentiels : la nourriture, l'eau, le carburant et les médicaments, qui doivent être acheminés aux populations civiles de Gaza. La France rappelle sa demande que soit ouvert un accès humanitaire sans entrave, durable et permettant à l'aide humanitaire de leur parvenir en quantités suffisantes. Des efforts supplémentaires doivent être accomplis. Nous devons également mobiliser des ressources suffisantes. La France a déjà

déployé plus de 100 tonnes de fret humanitaire et porté son soutien humanitaire à 100 millions d'euros.

Toutefois, la France regrette fortement que plusieurs messages essentiels ne figurent pas dans cette résolution. Le Conseil doit donc, comme convenu et dès à présent, poursuivre ses travaux pour parvenir à une expression plus large. Il doit condamner sans équivoque les attaques terroristes du Hamas. Il doit rappeler le droit d'Israël de se défendre et de protéger sa population, et le devoir de le faire en respectant strictement et absolument le droit international humanitaire. Il doit appeler à une trêve immédiate et durable devant pouvoir mener à un cessez-le-feu et appeler à éviter un embrasement régional. Le Conseil doit enfin rappeler qu'il faut relancer de manière décisive les négociations pour aboutir à une solution à deux États sur la base des paramètres agréés, la seule permettant aux Israéliens comme aux Palestiniens de vivre en paix et en sécurité.

Le Conseil ne peut pas, ne doit pas rester silencieux sur ces éléments. Il doit se montrer exigeant et à la hauteur des enjeux de cette crise ouverte le 7 octobre par les attaques du Hamas. La France continuera de s'engager résolument dans les négociations, avec l'ensemble des membres du Conseil.

**M. Montalvo Sosa** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Nous avons voté pour la résolution 2712 (2023), car elle comporte des dispositions très urgentes et pertinentes concernant une situation de plus en plus critique qui préoccupe vivement la communauté internationale et tous les membres du Conseil. Elle réaffirme notamment que les parties aux conflits doivent respecter toutes les obligations que leur impose le droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits humains. Elle met aussi un accent particulier sur la situation des enfants, l'un des groupes les plus touchés par la violence.

Le texte appelle à la mise en place de pauses et de corridors humanitaires afin de permettre un accès humanitaire complet, rapide, sûr et sans entrave, tant pour l'acheminement de biens que pour les efforts de sauvetage. Il appelle également à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages détenus par le Hamas et d'autres groupes, ainsi qu'à la garantie d'un accès humanitaire immédiat à ces derniers. Enfin, il prie le Secrétaire général de rendre compte oralement de l'application de la résolution et de trouver des moyens d'en assurer effectivement le suivi.

En résumé, le projet de résolution qui a été adopté met l'accent sur les besoins humanitaires urgents résultant du grave conflit à Gaza, qui a éclaté à la suite des

actes terroristes perpétrés par le Hamas le 7 octobre. Il s'agit d'une première étape nécessaire pour le Conseil, qui doit continuer d'aborder d'autres aspects du conflit.

Nous considérons que le texte d'ordre général élaboré par les 10 membres élus du Conseil de sécurité reste un point de départ valable. Notre travail doit se poursuivre. L'Équateur s'est abstenu dans le vote sur l'amendement oral présenté cet après-midi, car nous estimons que le projet que nous venons d'adopter, à l'issue d'un processus de négociation auquel tous les membres du Conseil ont participé, doit être préservé tel quel. Enfin, nous remercions et félicitons celles et ceux qui ont joué un rôle de premier plan dans ce processus, en particulier Malte, et nous saluons également les membres qui ont fait montre de souplesse afin d'éviter un veto, ce qui aurait été préjudiciable à l'examen ultérieur de la question par le Conseil de sécurité.

**M. Ishikane** (Japon) (*parle en anglais*) : Pendant près de six semaines, le Conseil a gardé le silence tandis que le conflit s'aggravait pour atteindre des proportions sans précédent. Aujourd'hui, nous avons enfin été en mesure d'agir. Le Japon est satisfait d'avoir voté pour la résolution 2712 (2023), et nous sommes reconnaissants à Malte d'avoir pris l'initiative de contribuer à l'élaboration d'un texte équilibré à même d'être adopté.

La résolution souligne la nécessité de protéger les civils, en particulier les enfants, qui ne devraient jamais être pris pour cible et qui sont touchés de manière disproportionnée tant par le conflit que par l'aggravation rapide de la situation humanitaire à Gaza. Il est important que la résolution appelle à l'instauration de pauses humanitaires urgentes et prolongées et de corridors dans l'ensemble de la bande de Gaza, ainsi qu'à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages détenus par le Hamas et d'autres groupes. Dans ce contexte, le Japon apprécie vivement les efforts diplomatiques déployés par les principaux acteurs, y compris les États-Unis.

Ce n'est que le début. Le Conseil doit continuer d'œuvrer activement sur ce dossier afin de protéger les civils, en particulier les plus vulnérables, notamment les femmes, les personnes handicapées et les enfants ; d'empêcher que le conflit ne se propage ; et, en fin de compte, d'apporter une paix et une stabilité durables à la région, ce qui ne peut se faire que par la solution des deux États. Nous devons également garder à l'esprit différents éléments, notamment la question des femmes et la paix et la sécurité. Le Japon œuvrera sans relâche à la réalisation de ces objectifs.



**M<sup>me</sup> Baeriswyl** (Suisse) : La Suisse se félicite de l'adoption de la résolution 2712 (2023). Ce premier pas du Conseil vient pourtant tardivement, alors que nous déplorons les victimes des actes terroristes du Hamas et la mort de milliers de civils en Israël et dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé depuis le 7 octobre dernier, y compris de très nombreux enfants. Je tiens à remercier la délégation maltaise pour tous ses efforts dans la recherche d'un consensus au sein du Conseil.

La Suisse reconnaît le droit d'Israël d'assurer sa défense et sa sécurité. Nous demandons la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages. Leur captivité à Gaza, dans des conditions épouvantables, depuis plus d'un mois, est injustifiable, comme l'ont été les actes de terreur et les attaques indiscriminées perpétrés par le Hamas contre des civils israéliens depuis le 7 octobre. La Suisse condamne avec la plus grande fermeté ces actes terroristes.

Nous allons continuer de nous engager pour que le Conseil poursuive ses travaux sur le projet de résolution des 10 membres élus, visant la situation dans son ensemble et auquel beaucoup d'efforts ont été consacrés ces dernières semaines.

**M. Fernandes** (Mozambique) (*parle en anglais*) : Le Mozambique salue le travail réalisé par Malte qui a permis l'adoption de la résolution 2712 (2023) et, il faut l'espérer, constitue un pas en avant vers la fin de la mort et de la destruction, à Gaza comme en Israël. Le Mozambique est convaincu que cette résolution marque un progrès important dans l'atténuation des souffrances des civils à Gaza. Toutefois, nous avons conscience que la résolution ne porte pas sur les fondements de la crise humanitaire qui sévit dans la bande de Gaza. En appuyant la résolution, le Mozambique tient à s'associer aux efforts collectifs visant à assurer la protection des civils, en particulier des enfants, dans le plein respect du droit international des droits humains et du droit international humanitaire. Une cessation des hostilités immédiate, durable et soutenue et la reprise d'un dialogue constructif restent dans l'immédiat le meilleur moyen de remédier à la situation à Gaza.

Le Mozambique réaffirme sa position nationale selon laquelle Israël et la Palestine ne peuvent résoudre leurs différends que par la paix et le dialogue. Nous avons la ferme conviction que les peuples frères d'Israël et de Palestine méritent de vivre côte à côte dans la sécurité et la coexistence pacifique, et qu'ils le peuvent, dans le strict respect des décisions et des résolutions du Conseil de sécurité.

**M. Hoxha** (Albanie) (*parle en anglais*) : Nous remercions Malte pour ses efforts et son dialogue constant avec tous les membres du Conseil de sécurité, qui ont permis de parvenir à ce résultat. Il est inutile de rappeler que la raison d'être du Conseil de sécurité est de traiter les questions de paix et de sécurité, d'assurer la protection des civils et de soutenir les efforts de paix. Et lorsque des civils sont touchés, où que ce soit dans le monde, le Conseil ne peut rester les bras croisés. Il est donc particulièrement regrettable qu'au cours des six dernières semaines, il ait été incapable de trouver un terrain d'entente sur cette question, de parler d'une seule voix pour condamner les ignobles actes terroristes, ou d'agir, alors que la situation humanitaire à Gaza n'a fait qu'empirer.

Le monde entier nous regardait, plein d'attentes et d'espoir. Par conséquent, il va de soi que nous nous félicitons de l'adoption aujourd'hui de la résolution 2712 (2023), principalement axée sur le droit international humanitaire. Nous avons voté pour ce texte parce que cette résolution, aussi imparfaite soit-elle, répond à des objectifs fondamentaux conformes à notre position de principe sur la question. Elle demande la libération immédiate des otages, qui doivent être libérés immédiatement et sans condition. Elle demande des pauses humanitaires prolongées pour assurer la protection des civils, en particulier des enfants, conformément au droit international humanitaire. Elle demande l'acheminement immédiat et sans entrave de l'aide humanitaire à tous ceux qui en ont besoin et la protection du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire qui, ne l'oublions pas, a payé un lourd et injuste tribut. C'est un message fort d'espoir, et de solidarité avec ceux qui souffrent. Nous regrettons néanmoins que le texte ne condamne pas clairement, fermement et sans détour le Hamas et ses actes terroristes.

Nous devons regarder la réalité en face. Le nombre de morts parmi les civils palestiniens, en particulier les enfants et les femmes, est insupportable et injustifié. Cet engrenage meurtrier doit cesser, car les civils en font indûment les frais. Les civils ne méritent pas de souffrir. Ils ne méritent pas de mourir. Ils doivent toujours être protégés. Toutefois, il ne faut pas oublier ni perdre de vue que le Hamas est directement responsable de la situation. Il est responsable des choix qu'il a délibérément faits, à savoir d'investir dans les tunnels, les armes et la terreur au lieu d'œuvrer pour le bien de la population qu'il prétend représenter. Il a utilisé et continue d'utiliser les civils comme boucliers humains, ce qui a toujours été une méthode de guerre privilégiée par les organisations terroristes. Et néanmoins, par souci des enfants et des autres civils innocents, dans l'intérêt de leur sécurité, au nom

de la vie et de l'avenir, et par fidélité à notre engagement inébranlable à respecter le droit international et à assurer la protection des civils, nous avons voté pour la résolution, car la vie humaine doit être placée au-dessus de toute autre considération. Nous formons le vœu sincère que ce moment marquera un tournant qui permettra de commencer à imaginer concrètement une Gaza sans Hamas, sans terreur, sans guerre et sans violence, mais peuplée de gens normaux qui pourront envisager un avenir libre et digne.

**M. Moretti** (Brésil) (*parle en anglais*) : Il faut bien entendu saluer l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2712 (2023), qui concerne l'effroyable crise humanitaire et la crise des otages en cours à Gaza et en Israël. Elle n'a que trop tardé. Dès le premier jour, c'est-à-dire il y a plus de cinq semaines, il était urgent que cet organe prenne des mesures à la hauteur de la gravité de la situation. Il fallait réagir de toute urgence non seulement pour empêcher la poursuite des violences contre les civils et la destruction à grande échelle des infrastructures civiles, mais aussi pour redonner au Conseil une partie de sa crédibilité. Ce travail a été long et douloureux, comme nous le savons tous. Je remercie la délégation maltaise et les autres délégations de leur esprit de conciliation, en particulier, et de nous avoir aidés à atteindre ce qui, nous l'espérons, n'est qu'une première étape des délibérations du Conseil sur cette question.

Avant l'adoption du texte aujourd'hui, des textes plus complets et plus opportuns avaient été proposés, dont un déposé par le Brésil (projet de résolution S/2023/773). Les veto successifs, le spectre des veto qui ne disent pas leur nom ou l'absence d'un véritable processus de négociation ont empêché toute adoption. Le Conseil ayant échoué à plusieurs reprises, l'Assemblée générale est passée à l'action le 27 octobre. Sa résolution ES-10/21 appelle à la protection des civils, au respect du droit international humanitaire à Gaza et à une trêve humanitaire immédiate, durable et soutenue, menant à la cessation des hostilités. De nombreux États Membres, dont le Brésil, ont soutenu et continuent de soutenir cette action. Nous nous associons à l'appel lancé par le Secrétaire général à un cessez-le-feu humanitaire. Malheureusement, la résolution que nous venons d'adopter n'est pas à la hauteur de ces mesures ambitieuses et pourtant nécessaires. Nous espérons que la décision d'aujourd'hui, si elle est réellement et urgemment mise en œuvre, permettra au moins d'atténuer la situation épouvantable devant laquelle nous nous trouvons.

Plus de 11 000 Palestiniens ont été tués dans la bande de Gaza. Le nombre d'enfants morts est une honte effroyable. En un mois seulement, 1,5 million de

Palestiniens ont été déplacés de force. Des hôpitaux et des écoles ont été détruits, endommagés ou mis hors service. L'hôpital Chifa a été pris d'assaut aujourd'hui, ce qui a exposé des centaines de malades et de blessés à un danger extrême. Des centaines de milliers de personnes à Gaza sont privées, partiellement ou totalement, d'accès à l'eau, à l'électricité, aux fournitures médicales ou à un abri. Des centaines d'étrangers ne peuvent toujours pas quitter la région. Plus de 100 travailleurs humanitaires ont été tués, nombre le plus élevé jamais enregistré en situation de conflit dans l'histoire de l'ONU. Plus de 200 otages, de différentes nationalités, n'ont pas été libérés et l'accès humanitaire à ces derniers continue d'être refusé.

Toutes ces violations du droit international humanitaire doivent cesser maintenant. Tous les civils, Palestiniens comme Israéliens, paient le prix de la négation systématique, depuis des décennies, du droit légitime du peuple palestinien à l'autodétermination. La création d'un État palestinien viable, vivant côte à côte avec Israël, à l'intérieur de frontières sûres, convenues d'un commun accord et internationalement reconnues, est la seule solution possible. Instaurer une paix durable doit être l'objectif suprême de toutes les parties. Le Brésil espère que le Conseil restera véritablement et concrètement saisi de cette question. Sur ce point, notre voix sera forte et ne faiblira pas.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie s'est abstenue dans le vote sur la résolution 2712 (2023), déposée par Malte. Nous ne pouvions pas ne pas réagir aux appels, notamment ceux des pays de la région, à ce que le Conseil de sécurité adopte ne serait-ce qu'un texte à visée humanitaire. C'est la seule raison pour laquelle nous avons choisi de fermer les yeux sur les nombreuses lacunes de ce texte, au premier rang desquelles l'absence d'appel à un cessez-le-feu immédiat. Il s'agissait et il s'agit toujours d'un impératif absolu. Toute action humanitaire nécessite une cessation immédiate des hostilités. Sous les bombardements, il est impossible de dégager les ruines, d'évacuer les personnes ou d'acheminer le carburant, qui est indispensable et sans lequel les hôpitaux de Gaza seront bientôt à court d'électricité. De plus, dans un avenir très proche, à savoir le 16 novembre, selon les estimations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), les habitants de l'enclave se retrouveront sans aucun moyen de communication et sans Internet et seront complètement isolés du monde extérieur. Nous n'aurons aucune idée de ce qui s'y passe. La bande de Gaza sera plongée dans l'obscurité et le chaos les plus complets, et la coordination entre les services d'urgence sera perturbée. En

ce moment même, alors que les délégations au Conseil de sécurité perfectionnent leur éloquence, l'armée israélienne prend d'assaut l'hôpital Chifa et bombarde les écoles de l'UNRWA. Nous recevons des informations très inquiétantes selon lesquelles du personnel médical a été abattu et des entrepôts contenant du matériel médical et des médicaments ont été détruits.

Je voudrais souligner une fois de plus que les pauses humanitaires ne sont pas et ne peuvent pas remplacer un cessez-le-feu ou même une trêve. Il ne s'agit que d'une courte pause, après laquelle les hostilités reprendront de plus belle. En d'autres termes, les personnes qui auront réussi à évacuer se retrouveront de nouveau sous les bombes, la destruction des infrastructures civiles se poursuivra et les victimes seront toujours plus nombreuses. Nous voudrions appeler l'attention du Conseil sur le fait qu'aujourd'hui même, la Mission permanente d'observation de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies lui a distribué une lettre dans laquelle elle demande un cessez-le-feu immédiat.

Dès le début de l'escalade actuelle dans la zone de conflit israélo-palestinienne, la délégation des États-Unis a saboté toute tentative de rédaction d'un document équilibré et non politisé visant à adopter des mesures réalistes et urgentes pour désamorcer la situation. Nos collègues des États-Unis au Conseil ont justifié la punition collective et l'anéantissement des Palestiniens, en particulier la population civile, en utilisant comme prétextes la lutte contre le terrorisme et le droit d'Israël de légitime défense, paralysant ainsi les travaux de l'organe principal des Nations Unies chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Washington a systématiquement rejeté les projets de résolution demandant un cessez-le-feu humanitaire. Ma collègue des États-Unis vient de s'indigner du fait que le Conseil n'ait pas été en mesure de condamner l'attaque perpétrée par le Hamas le 7 octobre et a critiqué celles et ceux qui ont empêché une telle condamnation. Je voudrais simplement lui rappeler la suite des événements, car ce sont les États-Unis qui, le 18 octobre, ont opposé leur veto au projet de résolution déposé par le Brésil (S/2023/773), qui condamnait bien cet acte. La Russie et le Royaume-Uni se sont abstenus dans le vote, mais les autres pays ont voté pour. Les États-Unis ne peuvent donc s'en prendre qu'à eux-mêmes.

Nous regrettons que, sous la pression de Washington, le texte de la résolution ait été édulcoré. Le Conseil n'a même pas exigé des parties qu'elles instaurent des pauses humanitaires, il s'est contenté de les réclamer, ce qui tourne en dérision les prérogatives du Conseil. Il est tout

simplement honteux qu'alors qu'il dispose d'un ensemble d'outils particulièrement puissants, y compris le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le Conseil n'ait réussi qu'à lancer un appel aussi faible que celui-ci. Comme le dit le proverbe, la montagne a accouché d'une souris. Depuis de nombreuses semaines, tous les organismes humanitaires des Nations Unies, ainsi que le Secrétaire général lui-même, appellent unanimement à un cessez-le-feu humanitaire. C'est pourquoi nous avons proposé un amendement en ce sens au projet de résolution d'aujourd'hui, et nous sommes profondément déçus qu'il n'ait pas été adopté. Certaines personnes ici présentes ne se soucient pas de savoir si l'action du Conseil est efficace. Le plus important pour elles est de montrer que le Conseil a pris des mesures humanitaires, quelles qu'elles soient.

Nous craignons fortement que les dispositions de la résolution ne soient pas mises en œuvre sur le terrain. Qui consentira aux pauses humanitaires ? Qui les contrôlera et les vérifiera, et quelles seront les conséquences en cas de non-respect ? La résolution que nous avons adoptée ne contribuera donc pas à surmonter la crise humanitaire dans laquelle se trouvent la bande de Gaza et sa population. Nous espérons que le Secrétaire général rendra compte de la mise en œuvre de la résolution lors de notre prochaine séance sur le processus de paix au Moyen-Orient, et présentera au Conseil des solutions pour établir un mécanisme de suivi international du processus, dans les meilleurs délais. Il est primordial que le Conseil décide des prochaines étapes, telles que les observateurs à envoyer dans la zone de conflit et les contingents des Nations Unies à mobiliser. Nous suivrons attentivement la situation et nous ne laisserons pas cette question s'enliser.

Notre priorité absolue reste l'adoption par le Conseil d'un texte fort et complet qui appelle sans ambiguïté à un cessez-le-feu immédiat. Nous espérons que les travaux à cet égard commenceront dès que possible.

**M<sup>me</sup> Nusseibeh** (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Les Émirats arabes unis se félicitent de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2712 (2023) aujourd'hui, sa première sur le conflit israélo-palestinien depuis 2016. Il est capital que le Conseil se soit rassemblé autour de la nécessité urgente de protéger les civils, en particulier les enfants. Nous sommes conscients que le vote et son résultat n'ont été possibles qu'après de difficiles négociations et des compromis consentis par tous. En tant que membre arabe du Conseil, nous voudrions de nouveau saluer le rôle de chef de file de Malte, mais aussi l'engagement de chacun des membres du Conseil en faveur de ce texte. Au cours de la semaine écoulée, nous avons tous

travaillé ensemble, en dépit des divisions géographiques, d'une manière qui a rendu ce moment possible, et j'en remercie mes collègues. Je suis convaincue que des vies seront sauvées grâce à notre travail.

Je voudrais toutefois souligner que la résolution d'aujourd'hui n'est que le début de notre réponse à cette guerre et à cette crise. Trop de temps s'est écoulé, trop de personnes ont été tuées et trop de dégâts ont été causés. Il convient de rappeler ici que dans les endroits où le Hamas n'opère pas, des Palestiniens perdent malgré tout la vie sur des terres internationalement reconnues comme faisant partie de leur futur État. Au cours de cette période, c'est-à-dire les 40 derniers jours, il a été largement passé sous silence que près de 200 Palestiniens ont été tués en Cisjordanie lors d'actes de violence ou de raids menés par des colons. Cela doit cesser et Israël doit tenir les auteurs de ces attaques pleinement responsables.

Pour les Émirats arabes unis, cette résolution permettra de mener à bien nos efforts humanitaires sur le terrain, par exemple en dispensant des soins médicaux à un millier d'enfants palestiniens et leurs familles dans notre pays. Nous sommes déjà à l'oeuvre, et nous espérons recevoir le premier groupe de Palestiniens dans le courant de la semaine prochaine. Cette résolution sera également capitale pour la mise en place d'un hôpital militaire de campagne d'urgence dans la bande de Gaza. Nous exhortons tous les États Membres, ainsi que l'ONU et les organisations humanitaires, à se servir de la résolution pour intensifier leur aide et à revenir vers le Conseil s'ils ont besoin d'un soutien supplémentaire. Il est indispensable de faire en sorte que le Conseil assume désormais ses responsabilités, y compris celle de veiller à ce que la résolution soit pleinement appliquée.

Le droit international, en particulier les règles de la guerre, lie toutes les parties à ce conflit. Il ne saurait y avoir de tergiversation sur ce point. Israël doit cesser ses attaques contre les civils et les biens de caractère civil. Il doit respecter les protections spéciales accordées par le droit international aux hôpitaux et aux écoles et garantir un accès humanitaire sûr et sans entrave. À cet égard, nous condamnons une nouvelle fois le raid israélien mené contre l'hôpital Chifa au cours des dernières 24 heures, ainsi que les autres attaques ayant visé des hôpitaux. Nous soulignons que c'est précisément ce type d'action militaire que la résolution d'aujourd'hui rejette. Les hôpitaux sont des lieux sacro-saints qui doivent être protégés. Nous avons tous vu d'innombrables messages de désespoir insoutenables de la part du personnel médical de

ces hôpitaux qui est resté sur place et plaide pour que les malades soient protégés.

Si les parties violent la résolution, nous nous attendons à ce que le Conseil de sécurité intervienne pour favoriser sa mise en œuvre, et nous œuvrerons en ce sens. Cependant, au-delà de la recherche d'un cessez-le-feu plus permanent, les membres du Conseil de sécurité, à titre collectif et individuel, doivent donner la priorité au règlement du conflit.

Les mises en garde de plus en plus pressantes et les signes indiquant que la solution des deux États était sur son lit de mort se sont multipliés au cours de la dernière décennie. Ce qui émergera des ruines de Gaza sera peut-être notre dernière chance de la sauver. Elle aura cependant besoin que nous continuions à œuvrer tous ensemble, comme nous l'avons fait ici aujourd'hui, pour la ressusciter. Le sort de la paix et de la sécurité dans notre région est une responsabilité partagée et non le fardeau de quelques-uns.

Tant pour Israël que pour les Palestiniens, c'est la logique brutale que l'occupation a imposée à ses victimes et à ses auteurs au cours de la longue histoire du conflit qui nous a conduits à cette situation de crise désespérée. Le fait est qu'Israël a un droit absolu à la sécurité et à la paix, à l'abri d'attaques telles que celles dont nous avons été témoins le 7 octobre, mais il en va de même d'une future Palestine. La sécurité d'Israël, une sécurité véritable et durable, restera hors de portée si elle est fondée sur le déni persistant du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination. Toute politique cherchant à occulter ce fait est vouée à l'échec.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Quarante jours après le début du nouveau cycle du conflit israélo-palestinien, le Conseil de sécurité a adopté sa première résolution (résolution 2712 (2023)), qui est axée sur les préoccupations humanitaires et met l'accent sur la protection des enfants. Malte, les Émirats arabes unis et d'autres membres ont accompli un travail considérable à cet égard, et la Chine les en remercie.

La Chine a toujours appuyé tous les efforts visant à promouvoir un cessez-le-feu, à faire cesser les combats et à rétablir la paix. Nous saluons toute initiative qui contribue à protéger les civils et à atténuer la crise humanitaire. Forts de cette position, nous avons voté pour la résolution ES-10/21, déposée par le Groupe des États arabes dans le cadre de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale. Nous avons voté pour les projets

de résolution déposés au Conseil de sécurité il y a peu par la Russie (projet de résolution S/2023/795) et le Brésil (projet de résolution S/2023/773). Et nous venons de voter pour la résolution 2712 (2023), déposée par Malte.

Dans le même temps, il convient de noter que le Conseil aurait dû adopter une résolution plus complète et plus solide bien plus tôt. Pour des raisons connues de tous, en particulier l'obstruction répétée et délibérée de la part d'un membre permanent du Conseil, la résolution adoptée ne peut être perçue autrement que comme une première étape reposant sur un consensus *a minima*. Malgré cela, la résolution constitue un premier pas positif vers un cessez-le-feu et le minimum qui puisse être demandé pour sauver des vies, ce qui contribuera à éviter une crise et une catastrophe humanitaires plus graves.

Nous attendons avec impatience l'instauration immédiate de pauses humanitaires prolongées, comme il est demandé dans la résolution, afin de garantir la cessation des hostilités pendant un nombre suffisant de jours pour permettre aux organismes humanitaires des Nations Unies, au Comité international de la Croix-Rouge et à d'autres acteurs de mener des opérations humanitaires de grande envergure en vue de rechercher et secourir d'urgence les enfants disparus, de transférer et traiter les malades et les blessés graves, et de remettre en état les infrastructures critiques.

Nous exprimons notre vive opposition aux violations manifestes du droit international humanitaire à Gaza qui sont pour nous une source de profonde inquiétude. Cela fait des dizaines d'heures que l'hôpital Chifa de Gaza est assiégé, que les salles d'opération et les différents services sont bombardés, et que des bébés prématurés ont cessé de respirer lorsque l'électricité alimentant leurs couveuses a été coupée. Des milliers de personnes se trouvant à l'intérieur de l'hôpital sont toujours assiégées. Nous nous inquiétons pour leur sécurité et leur bien-être. Nous demandons instamment à Israël de cesser immédiatement ses opérations militaires contre les installations civiles, notamment les hôpitaux, et de rétablir dès que possible l'approvisionnement minimum en eau, en électricité et en carburant, entre autres.

Nous réaffirmons que nous nous opposons fermement au déplacement et au transfert forcés des civils palestiniens. La résolution qui vient d'être adoptée lance également un message clair sur la question des otages. Nous appelons une fois encore à garantir la sécurité physique et les besoins humanitaires des otages et à appuyer les efforts diplomatiques actuellement déployés en vue d'obtenir leur libération au plus vite.

L'utilité des résolutions du Conseil réside dans leur mise en œuvre. Il est essentiel que les parties concernées appliquent à la lettre les dispositions de la résolution.

À cet égard, les préoccupations de la Russie concernant le contrôle et le suivi sont légitimes. Le Conseil de sécurité doit envisager sérieusement la mise en place d'un mécanisme de suivi nécessaire pour surveiller l'application de la résolution et faire rapport au Conseil.

Le 11 novembre, lors du sommet extraordinaire conjoint de la Ligue des États arabes et de l'Organisation de la coopération islamique, les dirigeants des pays ont appelé le Conseil de sécurité à prendre une décision ferme et contraignante pour mettre fin aux combats à Gaza et aux violations du droit international. Il s'agit à la fois de la position forte des pays de la région et du souhait de toute la communauté internationale.

Le Conseil doit assumer ses responsabilités et, en fonction de l'évolution de la situation sur place, prendre de nouvelles mesures concrètes et responsables dans les meilleurs délais. Alors que les combats font rage, notre priorité absolue doit rester un cessez-le-feu immédiat afin d'éviter de nouvelles victimes et davantage de destructions. Nous devons faire de l'ouverture de l'espace humanitaire un impératif, en préparant l'entrée de fournitures humanitaires en quantité suffisante à Gaza et en créant les conditions nécessaires pour que les organismes humanitaires puissent opérer en toute sécurité et sans entrave. La revitalisation des perspectives d'une solution des deux États doit être considérée comme la voie à suivre et nous devons galvaniser les efforts diplomatiques de tous pour promouvoir une solution globale, juste et durable à la question de Palestine. La Chine tient à souligner que tout accord sur l'avenir de Gaza doit respecter la volonté et les choix indépendants du peuple palestinien.

La guerre met à l'épreuve notre conscience et la justice, tandis que la paix requiert raison et sagesse. Sur les questions concernant la guerre et la paix ainsi que la paix et la sécurité à long terme du Moyen-Orient, le Conseil de sécurité doit se ranger du côté de la justice et faire des choix qui résisteront au jugement de l'histoire.

En sa qualité de Présidente du Conseil de sécurité pour ce mois, la Chine continuera à travailler avec toutes les parties pour renforcer la coordination et dégager un consensus, et à exhorter le Conseil de sécurité à s'acquitter de ses responsabilités.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

La représentante de Malte a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

**M<sup>me</sup> Frazier** (Malte) (*parle en anglais*) : J'interviens brièvement après l'adoption de la résolution 2712 (2023) afin de remercier tous les membres du Conseil de la collaboration constructive qu'ils nous ont apportée tout au long de ce processus.

Comme je l'ai dit dans ma déclaration avant le vote, par cette adoption, le Conseil de sécurité a réaffirmé aujourd'hui sa responsabilité en matière de protection des civils, en particulier des enfants, et sa détermination à cet égard.

Malte continuera à travailler activement sur la situation en Israël et à Gaza. Ce que nous avons réalisé aujourd'hui est un premier pas important. Nous restons fidèles, tout au long de notre mandat de membre élu au Conseil, à notre engagement en faveur de la protection des civils et du sort des enfants dans les conflits armés, qui continuent de souffrir de manière disproportionnée .

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

**M. Mansour** (État de Palestine) (*parle en anglais*) : Gaza saigne. Tout n'y est que mort, dévastation et destruction. Personne n'a été épargné, ni nos enfants, ni nos femmes, ni nos personnes âgées, ni nos civils. Rien n'a été épargné, ni nos hôpitaux, ni les abris et les écoles de l'ONU, ni nos stations de traitement des eaux, ni nos maisons. Tout ce qui aurait dû être protégé est désormais la cible principale de cette campagne meurtrière.

Le Conseil de sécurité aurait dû appeler à un cessez-le-feu il y a longtemps. Il aurait dû appeler à un cessez-le-feu aujourd'hui. Il aurait dû entendre les appels de l'ONU, notamment du Secrétaire général, et de toutes les organisations humanitaires de la planète en faveur d'un cessez-le-feu humanitaire. Il aurait dû comprendre qu'il n'y a pas de solution militaire, surtout pas lorsqu'elle repose sur la commission d'atrocités, et il aurait dû encourager des solutions politiques.

Le Conseil a enfin agi aujourd'hui en adoptant la résolution 2712 (2023), une résolution humanitaire axée sur les enfants. Concernant les condamnations qui auraient dû figurer dans la résolution, j'ai plusieurs points à rappeler au Conseil. Mais avant cela, je voudrais juste informer les membres du Conseil qu'il y a quelques minutes, le Ministère des affaires étrangères de l'État d'Israël a rejeté la résolution, déclarant qu'il ne l'appliquerait pas et qu'il

poursuivrait son action comme il l'entend. Que va faire le Conseil ? Il vient d'adopter une résolution dont Israël dit qu'il ne va pas appliquer.

Je voudrais rappeler au Conseil que la résolution ne condamne pas le meurtre par Israël de 11 000 Palestiniens, dont une écrasante majorité de civils, y compris 5 000 enfants. Elle ne condamne pas les attaques sans discrimination d'Israël, ses assauts contre les hôpitaux et les écoles, ni l'assassinat de membres du personnel des Nations Unies, de journalistes, de travailleurs humanitaires, de médecins et de membres des équipes de secours. Elle ne condamne pas l'emprisonnement arbitraire de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants palestiniens, ni ne demande leur libération immédiate et sans condition. La résolution ne condamne pas les méthodes de propagande racistes et odieuses d'Israël, qui ont été tournées en dérision dans le monde entier et qui sont une insulte à notre intelligence. Pourtant, certains responsables politiques et médias continuent de se faire l'écho de ces méthodes, au détriment de leur propre crédibilité. L'indignation sélective engendre le deux poids, deux mesures et témoigne d'un mépris pour la vie des Palestiniens, ainsi que d'un refus de reconnaître les crimes indéniables commis par Israël.

Le paragraphe 1 de la résolution exige de toutes les parties qu'elles s'acquittent des obligations que leur impose le droit international, y compris le droit international humanitaire, notamment pour ce qui est de la protection des civils et tout particulièrement des enfants. Nous nous engageons pleinement à respecter toutes ces règles, mais s'appliquent-elles à Israël ? Israël va-t-il satisfaire à cette exigence ? Cela fait maintenant 40 jours que le Conseil appelle Israël à respecter le droit de la guerre, mais ce pays a choisi de continuer à l'enfreindre ouvertement et effrontément. En fait, je pourrais même dire que le Conseil demande depuis des décennies à Israël de respecter le droit international, mais Israël fait fi des appels du Conseil et poursuit ses crimes contre le peuple palestinien. Le Conseil a-t-il déjà contraint Israël à répondre de ses actes ? Va-t-il demander à Israël de rendre des comptes pour son rejet de la résolution adoptée cet après-midi ? Rien ne justifie les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité ou le génocide, rien. Il n'y a pas d'honneur à défendre Israël lorsqu'il commet de tels crimes ; il n'y a que de la honte.

Les bombardements et les incursions doivent cesser maintenant. L'aide humanitaire doit arriver maintenant, et pas au compte-gouttes, pas simplement pour faire croire que le siège criminel a été levé, mais pour y

mettre effectivement un terme. Le carburant doit arriver maintenant. Des milliers, et même des millions, de vies en dépendent. Nos hôpitaux ont été détruits. Notre peuple n'a ni nourriture ni eau potable. Dieu lui a envoyé de la pluie quand le Conseil était toujours en train d'essayer d'obtenir d'Israël qu'il autorise les livraisons de carburant pour permettre aux pompes à eau de fonctionner. Il faut mettre un terme à cette folie. Dès que les bombardements cesseront, nous verrons des résultats. Des vies seront sauvées, l'aide humanitaire sera autorisée à entrer, des milliers de personnes, dont des enfants palestiniens, seront sauvées des décombres, et tous ceux que nous aurions pu sauver il y a plusieurs jours mais qui sont morts seuls, sous les décombres, en appelant à l'aide, une aide qui n'est jamais venue, seront enterrés. Les personnes retenues en captivité pourront être libérées. Les infrastructures civiles nécessaires à la survie de notre peuple pourront être réparées. L'aide pourra être acheminée aux personnes blessées ou malades.

L'objectif premier du droit international humanitaire est de protéger les civils, notamment ceux qui sont blessés ou malades. À Gaza, ce sont ceux-là qui souffrent le plus de l'assaut d'Israël. Personne ne doit sous-estimer les effets à long terme de ce qui est en train de se passer. Il s'agit pour l'humanité d'un échec d'une ampleur terrifiante. Mais pour l'heure, il est urgent de sauver des vies, d'arrêter les massacres, de mettre fin aux déplacements forcés, de permettre l'entrée de l'aide humanitaire, de garantir l'accès humanitaire et de protéger les civils et les infrastructures civiles. Il ne doit pas s'agir simplement de mots qui figurent dans une résolution, mais d'une réalité qui doit être tangible pour notre peuple sur le terrain immédiatement.

Enfin, je dois aborder certains points à l'intention de ceux qui tentent encore de maintenir des positions intenable.

Premièrement, Israël affirme en réalité qu'il peut tuer tous les Palestiniens sans jamais avoir à répondre de leur mort, puisqu'ils sont soit des terroristes, soit des sympathisants des terroristes, soit des boucliers humains. Quiconque permet à cette logique de prévaloir contribue au massacre.

Deuxièmement, Israël nous considère tous comme des terroristes, toutes nos factions, toutes nos organisations non gouvernementales et tous nos défenseurs des droits humains. Il agit en conséquence.

Troisièmement, Israël n'est pas menacé de destruction. Il détruit la Palestine. Il considère l'État palestinien comme une menace stratégique. Il s'oppose à tout pouvoir

palestinien, où que ce soit. Toutes ses politiques visent à saper ce pouvoir.

Quatrièmement, le projet de l'actuel Gouvernement israélien a été exposé dans des déclarations, des mémorandums qui ont fait l'objet de fuites et des tribunes libres. Cessons de prétendre que nous n'entendons pas ce qu'il dit. Son projet consiste à poursuivre la dépossession, les déplacements et le déni des droits du peuple palestinien afin de parachever la Nakba commencée en 1948. Le reconnaître est la première étape pour mettre en échec ces projets, qui non seulement privent notre peuple de ses droits, mais privent également la région de toute chance de paix et de sécurité partagées. Ce qui se passe à Gaza ne peut être interprété indépendamment de ces objectifs.

Nous avons besoin d'un cessez-le-feu maintenant, sans retarder davantage l'action internationale en faveur de la liberté, de la justice et de la paix. Il existe une autre réalité où les Palestiniens sont libres et dans laquelle aucun Palestinien ni aucun Israélien n'est tué. Il est temps qu'elle l'emporte. Il est temps que la paix règne.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

**M. Miller** (Israël) (*parle en anglais*) : Nous savons tous de quoi il retourne. Israël a été très clair quant à sa position et je serai donc bref.

Le Conseil vient d'adopter une résolution qui ne correspond malheureusement pas à la réalité sur le terrain, la résolution 2712 (2023). Israël félicite le Conseil de demander la libération immédiate et inconditionnelle des 239 otages mais, hélas, la résolution ne trouvera aucun écho auprès du Hamas et des autres organisations terroristes. Le 7 octobre, les terroristes du Hamas, des sauvages, ont lancé une invasion barbare contre Israël, tuant, violant et brutalisant des civils innocents. Il s'est écoulé pratiquement six semaines depuis lors. Le Conseil s'est réuni près de 10 fois sur la question et n'a toujours pas réussi à condamner le massacre perpétré ce jour-là par le Hamas.

La résolution se concentre exclusivement sur la situation à Gaza, sans faire mention de ce qui l'a engendrée. Elle donne l'impression que ce dont nous sommes témoins à Gaza s'est produit tout seul. Après son pogrom honteux, le Hamas a fait comprendre on ne peut plus clairement qu'il entendait se livrer encore et encore à pareilles atrocités dès lors qu'il en aurait la possibilité, montrant ainsi au monde que son discours génocidaire n'est pas une hyperbole, mais bien le serment d'annihiler Israël par tous les moyens.

Par conséquent, pour préserver son avenir, Israël a été contraint d'agir. Comme nous l'avons déjà dit clairement, il s'est donné pour mission de réduire à néant les capacités du Hamas. Il ne s'agit pas de représailles ni de vengeance. Il s'agit pour Israël d'exercer son droit de se défendre et de veiller à ce que de telles horreurs ne se reproduisent pas. Il s'agit d'honorer notre serment du « plus jamais ça ».

Israël est une démocratie respectueuse des lois qui opère en stricte conformité avec le droit international. Le Hamas, en revanche, est une organisation jihadiste déterminée à détruire Israël en prenant pour cible les civils israéliens et en se servant des civils gazaouites comme boucliers humains. Le Hamas est l'antithèse d'une organisation qui respecte le droit international. Il ne tiendra aucun compte de ce que dit le Conseil. En dépit des intentions du Conseil, le Hamas n'a que faire de ses résolutions ou de ses exigences.

Israël observe déjà des pauses humanitaires tactiques quotidiennes durant lesquelles les civils gazaouites peuvent évacuer temporairement la zone de guerre active. Le Hamas, de son côté, tue les Gazaouites qui tentent de partir. À ce jour, Israël a approuvé l'entrée de près de 1 400 camions chargés de milliers de tonnes d'aide humanitaire. Pendant ce temps, le Hamas accumule de la nourriture, du carburant et des fournitures médicales pour sa machine terroriste, laissant les civils gazaouites sans rien.

Voilà des semaines qu'Israël appelle à l'évacuation temporaire de tous les hôpitaux du nord de Gaza afin de limiter les pertes et de protéger la vie des civils, mais le Hamas y retient de force des civils gazaouites pour qu'ils servent de boucliers humains. Les hôpitaux sont devenus des bases militaires fortifiées du Hamas. Hier, Israël a fourni des couveuses néonatales et des articles médicaux à l'hôpital Chifa, et il est en contact étroit avec des organisations internationales pour la construction d'hôpitaux

de campagne. Pas plus tard qu'il y a deux jours, risquant la vie de ses soldats, Israël a livré lui-même 300 litres de carburant à l'hôpital Chifa. Le Hamas a empêché le personnel de l'hôpital de les accepter.

Il n'est pas de preuve plus manifeste qu'Israël fait tout pour améliorer la situation humanitaire à Gaza, alors que le Hamas fait tout pour l'aggraver.

Accroître la souffrance des civils gazaouites fait partie intégrante de la stratégie vicieuse du Hamas. Son but est d'accélérer la détérioration de la situation humanitaire à Gaza afin de donner à voir au monde entier la détresse palestinienne et d'exploiter ainsi le Conseil pour qu'Israël ait les mains liées. Le Hamas est seul responsable de la situation humanitaire à Gaza, dont il se sert comme arme afin d'empêcher Israël de se défendre.

Israël n'a pas besoin d'une résolution pour lui rappeler de respecter le droit international. Il l'a toujours fait. Le Hamas, soit la partie qui refuse d'accepter la résolution, ne prendra même pas la peine de la lire. La résolution ne contribue donc en rien à améliorer la situation sur le terrain.

La priorité d'Israël est de ramener les otages chez eux. Vu que les résolutions du Conseil de sécurité n'ont aucune influence sur les terroristes, Israël continuera de tout faire pour y parvenir.

Si ardemment que nous voulions tous croire que cette résolution amènera les terroristes génocidaires à changer d'attitude, la situation sur le terrain prouve le contraire. En réalité, Israël n'a d'autre choix que de poursuivre sa mission visant à anéantir les capacités du Hamas et à ramener les otages chez eux. Si les membres du Hamas choisissaient de déposer les armes, de se rendre et de libérer les otages, indemnes, la guerre prendrait fin immédiatement. Malheureusement, ce n'est pas dans les habitudes du Hamas.

*La séance est levée à 16 h 55.*